SANNOIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
www.ville-sannois.fr

ARRETE DU MAIRE
N°2025/218

Service Police municipale
Ref agent RH

OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT SUR 2 PLACES DESIGNEES 15 RUE HENRY DUMONT DU DIMANCHE 01 JUIN 2025 A 22H00 AU LUNDI 02 JUIN 2025 A 15H00.

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-4,
Vu le Code de la Route, articles R417-10 et R 325-12,
Vu l'arrêté N°2025/49 du 28 mai 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules, excepté les véhicules des organisateurs, sur 2 places désignées au 15 rue Henry Dumont le dimanche 01 juin 2025 de 22h00 au lundi 02 juin 2025 à 15h00 à l'occasion du Spectacle « LA PLUIE »,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules, excepté les véhicules des organisateurs, sera interdit sur 2 places désignées au 15 rue Henry Dumont le dimanche 01 juin 2025 à 22h00 au lundi 02 juin 2025 à 15h00 à l'occasion du Spectacle « LA PLUIE ».
ARTICLE 2 : Tout stationnement de véhicule sera considéré comme gênant. Il pourra être procédé à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules dans les conditions définies par le Code de la route en vigueur.
ARTICLE 3 : Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.
ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.
ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à **:**
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame la Major Responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la Police Municipale

Fait à SANNOIS le 30 MAI 2025
Pour le Maire et par délégation
Claude WILLIOT
1er Adjoint au Maire
Délégation Générale

Laurence TROUZIER-EVEQUE
Adjointe au Maire
En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport
Affaires Juridiques
Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT
Publié le 30.05.2025